

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album illustré et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matériel littéraire et 4 pages de musique. Les deux volumes de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE : A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LA SAMARITAINE.

Je me rappelle très bien, attendu qu'il y a très longtemps, — les souvenirs d'enfance conservent toujours la vivacité de cet âge, — avoir vu un singulier bâtiment carré, aussi vieux que le Pont-Neuf sur lequel il était construit. Il y avait sur la façade une pompe-fontaine qui pleurait à peine quelques gouttes d'eau, une horloge qui retardait de quinze ans, et, tout en haut, une grappe de clochettes dont les timbres foibles carillonnaient boitement, à certains jours, des motifs d'anciens airs et de nois guillerets : c'était la Samaritaine. Je vis encore ce joli castel détérioré, assis un peu de travers sur ses pilotis, à la deuxième arche du pont, avec son toit bordé d'une balustrade; son grand bassin à la hauteur du premier étage, et aux deux coins duquel se tenaient les figures de Notre Seigneur et de la Samaritaine en plomb bronzé; son large cadran au-dessus, ayant l'air de dire que l'heure fut comme l'onde; et, sur la corniche, une campanille de plomb doré tout rempli des clochettes dont je viens de parler, et dans lequel était autrefois un Jacquemart de fer, représentant un homme armé, qui frappait les heures sur la cloche de l'horloge. Il me semble que je lis encore, au dessous du bassin, cette inscription : —

FONS HORTORUM PUTEUS AQUAM VIVENTUM.

Application heureuse des paroles de l'Écriture, parce que les eaux élevées par la machine renfermée dans l'édifice alimentaient les jets du jardin des Tuileries. Ce monument, érigé sous Henri III, fut achevé sous Henri IV, en 1608. C'était en même temps une pompe, une horloge et un carillon; les mécanismes, fort compliqués et fort ingénieux pour le temps, étaient l'œuvre du célèbre mécanicien flamand Jean Linthier. La Samaritaine avait le titre de gouvernement, et le roi appointait richement le gouverneur. Mais déjà la sonnerie était fort en désarroi sous Louis XIV, comme nous l'apprend une pièce de vers intitulée : "Complainte de la Samaritaine sur la perte de son Jacquemart et le débris de la musique de ses cloches, par le rimeur d'Assoucy. Ravitaillé depuis à plusieurs reprises, son joyeux carillon ne cessa, pendant le dernier siècle, d'égarer, et d'encourager les plaideurs, qui passaient devant elle pour aller au Palais, et il tenait les juges éveillés... jusqu'au moment de l'audience. Et moi-même, lorsque dans les derniers temps de l'Empire j'allais, pauvre petit écolier, chercher mon savoir quotidien dans le pays latin, je ne manquais jamais de faire un bon détour, qui avait le double avantage d'allonger ma route et de la diriger par la Samaritaine, dont les échos argentins me régalardaient et me donnaient cœur à l'ouvrage pour toute la matinée. Hélas ! un beau jour, après les vacances, c'était en 1813, je repris mon chemin du Pont-Neuf... Plus de carillon, plus de castel, plus de balustrade, tout était détruit ! Ce n'est pas ce qu'on a fait de mieux... ni de pis; il ne faut rien exagérer.

Pour être justes, convenons que depuis l'Empereur, et surtout depuis quelques années, il s'est exécuté dans la ville de Paris un grand nombre de travaux salutaires et de beaux monuments, dont les Parisiens jouissent et profitent avec indulgence, et qui font la surprise et l'admiration des étrangers; mais ne cachons pas non plus que d'autres monuments, très intéressants par leur ancienneté et leur caractère, ont été renversés sous la fureur des alignements et d'un fanatisme de régularité peu éclairé, comme tous les fanatismes. La Samaritaine fut une des victimes de ce culte aveugle; et une des plus regrettables. C'était un témoignage naïf de l'état des arts mécaniques à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième; c'était une œuvre aînée de la machine de Marly; il devrait y avoir pour nous quelque chose de sacré dans ces exemplaires de la science de nos aïeux, dont la comparaison ferait d'ailleurs ressortir davantage les progrès de la science actuelle, et qui formeraient, par leur contraste, une variété de plus en plus rare dans nos cités, qu'envahit une belle, mais fastidieuse monotonie. Il ne faut pas ôter tous les vieillards d'une fête : les vieux des jeunes filles sont plus charmantes devant les grands-pères; les nymphes n'avaient jamais tant de grâce, dit-on, que lorsqu'elles escortaient le vieux Silène.

Quoi qu'il en soit, sur la fin du règne de Louis XV, le gouverneur de la Samaritaine se nommait le chevalier de Rancé, ancien major au régiment de dragons de la reine. Était-il de la famille du fameux abbé de Rancé, qui survint à la sainteté après un pur et fidèle amour, deux exemples aussi miraculeux l'un que l'autre ? Ce qui est certain, c'est que le chevalier avait le sentiment exalté de l'honneur, une fille adorable et un bras de moins. C'est lui dont nous avons parlé autre part, qui n'était encore que sous-

lieutenant, à la bataille de Fontenoy, vit son bras emporté par un boulet, et s'écria aussitôt : " Ah ! ma bague !... " Et malgré ses soixante-quatre ans actuels et tous ses malheurs passés, il avait toute cette jeunesse de cœur et d'esprit que nous n'avons plus aujourd'hui après vingt ans. Les vieux étaient jeunes; les jeunes sont vieux : quelle est la meilleure philosophie ?

Mais laissons le chevalier de Rancé dans son gouvernement de la Samaritaine, et jetons un coup-d'œil rétrospectif sur sa carrière, en prenant les choses de loin. Son père avait une terre et un château en Touraine, la province des châteaux; c'est là que, après avoir bien servi le roi, il vivait de cette vie simple et noble, également éloigné de la vanité luxueuse des seigneurs et de l'économie mesquine de propriétaires bourgeois, ou de ces soi-disant gentilshommes terriers, qui n'étaient en effet que des paysans privilégiés. Aucune idée d'ambition n'avait germé dans la tête, aucune plainte ne s'était élevée dans le cœur de ce brave officier, qui avait sacrifié au service de son pays une bonne partie de son sang et de son patrimoine, et qui s'en trouvait largement récompensé par un peu d'honneur.

Tandis que toutes les dignes se rompent et que toutes les cupidités font irruption dans les différentes classes de la société, il est beau et consolant d'observer à quel point le sentiment du devoir et de la dignité désintéressée est demeuré puissant dans les rangs de nos braves légions. Quand on risque tous les jours le plus grand intérêt, la vie, comment pourrait-il y avoir place pour un intérêt secondaire ? Et voilà pourquoi le métier des armes ne pourra jamais déchoir de sa noblesse, malgré toutes les tirades philosophiques qui s'écrivent au coin de la cheminée, et qu'on ferait bien d'y jeter. Même gloire est due au désintéressement du clergé et de la magistrature. Chose digne de remarque c'est dans les carrières les moins bien rétribuées que l'avidité n'a point pénétré. Tant l'habitude d'une vertu rend l'exercice facile; tant, d'un autre côté, le maniement de l'argent sait à quel point il est dangereux.

Né d'un tel père, le jeune Paul de Rancé ne devait avoir que de nobles instincts. "La générosité suit la belle naissance," a dit Corneille; en effet, les qualités du cœur se transmettent habituellement avec le sang, dont la source est au cœur. Il n'en est pas ainsi des qualités de l'esprit. La génération du cerveau est la plus phénoménale de toutes; on dirait qu'elle ne procède que de Dieu seul, qui distribue l'imagination et les facultés intellectuelles selon son bon plaisir et sans la participation des parents. Aussi, voit-on, dans l'histoire, des races d'excellents guerriers, des familles d'excellents magistrats, et pas une famille, pas une race de poètes ou de grands écrivains. Les talents et l'esprit sont choses exceptionnelles et personnelles; c'est un des incommensurables mystères qui confondent l'ignorance des savans.

Donc Paul, qui tenait de son père le germe de vertu, ne tenait que de Dieu les brillantes facultés de l'intelligence. Le vieux capitaine était un homme d'un sens droit et même d'un esprit assez agréable, mais l'horizon de ses idées ne s'étendait pas étendu loin de celui de sa destinée, et le monde des arts était pour lui une terre étrangère. Son fils avait été doué, faut-il dire plus heureusement !... Hélas ! tout se paie dans la condition humaine; nous ne recevons un avantage qu'au prix de quelque bonheur. Paul ne connut point sa mère, qui perdit le jour en le lui donnant. Il débuta ainsi dans la vie par le plus grand des maux. O Dieu ! n'avoir pas eu autour de son berceau les sourires et la chanson d'une mère ! Pauvre enfant ! n'avoir jamais dit : "Maman !" n'avoir pas eu le sein maternel pour caresser ses premières larmes et se reposer ses premières douleurs ! et, plus tard, n'avoir pas senti auprès de soi cet ange gardien qui conseille, garantit ou pardonne !... et qui épie et devine nos passions naissantes afin de les diriger, et qui s'oublie sans cesse, et qui n'existe que dans son fils, veillant sur son âme comme sur ces jours !... Ah ! que l'on doit être indulgent à qui n'a pas de mère !

Mais Paul n'avait pas besoin d'indulgence. C'était une de ces natures portées au bien et sensibles au beau, et trop intelligentes pour ne pas être douces. Tout jeune encore, ses occupations étaient l'étude des langues et des sciences naturelles. Dès le matin, il allait dans les prairies voir pointer les fleurs, et le soir, il regardait longtemps before les étoiles dans le ciel. On le menait à Tours, à des leçons publiques, qu'il suivait avec ardeur. Ses plaisirs étaient la poésie et les arts. Cependant il se livrait avec conscience aux exercices du corps, parce qu'un homme, un gentilhomme, devait exceller dans l'équitation et le maniement des armes; mais il ne s'en faisait pas une passion, ni surtout une vanité. Il allait peu aux courses et à la chasse, trouvant à employer mieux son temps dans la journée, et il ne jouait aucun jeu, aimant mieux abréger la veillée par des conversations agréables avec quelques dames et demoiselles du voisinage qui venaient tenir compagnie à une vieille sœur de son père; tellement que les autres jeunes gens le laissaient souvent; en l'appelant le nouvel Amadis, le chevalier des soupis,

le poète !... Il laissait dire, et continuait de faire à sa fantaisie.

Un jour pourtant, les plaisanteries devinrent si gaies, qu'il crut les devoir prendre aux sérieux. Il s'expliqua de telle sorte, derrière les fustées du château, avec le plaisant, que personne n'eût plus envie de rire. On reconnut que s'il laissait vivre les lièvres, c'est qu'il le voulait bien. Ce fut ainsi qu'il atteignit sa vingtième année. Son père alors lui dit : " Mon ami, voici un brevet de sous-lieutenant; vous allez partir pour le camp du roi et faire la guerre, comme je l'ai faite, et comme c'est le devoir de toute noble famille. Que Dieu vous soit en aide... En tout cas, vive le roi !"

En ce temps-là, les paysans tiraient à la milice pour être soldats, et les jeunes gentilshommes paraissaient officiers. On a trouvé plus tard que c'était une distinction choquante, et on a fait tirer tout le monde : vive l'égalité ! Oui, cela est superbe le jour du tirage; mais le lendemain, les riches s'en tirent en payant de pauvres diables qui vont se faire casser la tête à leur place. Quelle égalité ! Autrefois, du moins, le noble ne pouvait pas se faire tuer par procuration comme le riche d'aujourd'hui, et s'il n'y avait point parité de grade et de position, il y avait égalité devant le canon. Où est le progrès ?...

Le jeune chevalier de Rancé partit, après avoir demandé la bénédiction de son père et un talisman à Mlle Esther de G... Les deux pauvres enfants s'aimaient bien plus qu'ils ne se le paraissent dit, bien mieux que nous ne le pouvons dire; les deux familles se conviennent, et le mariage devait se faire au retour de la première campagne. Il fut permis à Esther de donner une bague de ses cheveux à son fiancé pour lui porter bonheur... C'est cette bague qu'il regretta en perdant son bras à Fontenoy; mais il fit courir sa recherche, et l'eut retrouvée; il la mit à son autre main et continua la campagne. Quand elle fut terminée, il reprit la route de Touraine, où l'attendaient toutes ses consolations. Voici le château; il ouvre la grille... Personne dans les cours ni dans le vestibule; enfin, il trouve un prêtre qui lui dit : " Votre père est mort subitement avant-hier, ses funérailles se font en ce moment." Le malheureux fils s'y traîne, presque mort lui-même. Le lendemain, il s'informe d'Esther. " Elle a pris le voile la semaine dernière, au couvent des Ursulines de Tours, lui dit la vieille tante. Depuis votre fatale blessure, ses parents ont changé d'avis. Ils ont voulu la forcer de contracter un autre mariage... elle s'est réfugiée dans les bras de Dieu. Votre père a succombé au chagrin que vous portiez."

Et bien ! paie-t-on assez cher quelques avantages de la nature ? Le chevalier repartit le plus vite possible pour l'armée; les dangers seuls lui souriaient. Mais quand on est très malheureux, il n'y a pas de danger. Il avait déjà obtenu un grade sur le champ de bataille et la croix de Saint-Louis. Il fut fait capitaine à la première occasion; puis il resta vingt ans dans ce dernier grade, voyant passer devant lui tous ses cadets. Le hasard, ou plutôt le choix, avait placé à la tête de son régiment un nouveau colonel, homme médiocre et jaloux de la supériorité d'un de ses inférieurs, et s'en dédommageant par toutes sortes de mauvais procédés et d'injustices. Mais le chevalier de Rancé ne les sentait guère; son cœur appartenait à d'autres chagrins, et son esprit philosophique souriait de ces petites choses dont les autres officiers se fâchaient pour lui. Enfin, à force de vivre, il arriva au grade de major... A cette époque, la France était en paix, les boulets ne s'étaient pas soulevés de lui; il prit sa retraite, mais il ne voulut pas remettre les pieds dans le château de ses pères, qui n'était peuplé que de souvenirs cuisants. Il vendit toutes ses propriétés et vint se retirer à Paris, le grand refuge, la ville d'intelligence, d'hospitalité et de liberté. Les arts et le monde l'environnèrent de leurs prestiges. Il connut ces entretiens délicats, ces élégantes causeries, cette esquisse poétique, qui suppléent à bien des choses et que rien ne remplace; et, un beau jour, or le maria, l'âge lui rendant la solitude trop vide. Notre propre jeunesse nous tient compagnie, comme le feu; et puis elle évoque tant de charmers fantômes, elle fait naître et colore tant de beaux rêves, que nous ne sommes jamais seuls. Tout ce brillant cortège nous quitte au milieu de la vie, et il nous faut quelque un pour achever la route. Alors, quand on n'a pas pu se marier selon son cœur, dans la saison où l'on avait un cœur, on se marie par sagesse au moment de prendre ses quartiers d'hiver. Mlle de Rancé était une personne d'un vrai mérite, une compagne dévouée et bien essentielle. Aussi ne tarda-t-elle pas à être atteinte d'une maladie qui l'emporta. Et voilà encore le pauvre chevalier avec un nouveau malheur : continuation de cette fatalité qui poursuivait les personnes heureusement douées. Mais, en le quittant, sa femme lui avait laissé une fille au berceau, qui s'appelait Esther; vous savez pourquoi.

— Ah ! mon père ! s'écria-t-elle en lui sautant au cou avec amour et gentillesse, ne pleurez pas ainsi; le vrai malheur dans tout cela, c'est votre chagrin... Ecoutez : nous allons quitter tout de suite ce bel appartement et tout nos domestiques, excepté ma bonne, qui voudra nous suivre sans gêne, j'en suis sûre; nous irons nous loger bien loin, et avec les débris de votre fortune... et ce que je gagnerai... — Ce que tu gagneras, ma fille ! Ah ! voilà mon désespoir !... Mais non, non... Il me reste des ressources; j'ai des amis, et des amis puissants... Il y a, dans le royaume, des places que peut occuper un pauvre manchot.

Une heure après le chevalier de Rancé, qui de sa vie n'avait fait une démarche, qui avait aussi en horreur de demander quoi que ce soit, frappait de porte en porte, comme un solliciteur de profession. Quo ne peut l'amour paternel ! Il commença la tournée d'amis par un lieutenant-général fort bien en cour :

— Vous me désolés, mon cher chevalier; j'ai précieusement un parent de ma femme qui vient d'éprouver le même malheur que vous, et pour qui je sollicite un emploi tout pareil à celui qui vous conviendrait... Je m'occuperai de vous le faire; j'en ai obtenu pour ce parent... Les deux démarches se nuisaient !... Mais je crains que ce ne soit long; les amis ont-ils peut-être zélé aujourd'hui ?

Un président lui dit : " Nous verrons, nous verrons... Mais je vous conseille de vous retirer au plus tôt, dans quel que lorraine province où l'on vit à bon compte. Allez, et nous saurons bien vous trouver, mais ne venez pas à Paris."

derhabitude d'aimer, retrouva pour sa fille tous ses trésors de tendresse, et se ramassa comme un foyer long-temps éteint, auquel l'air est rendu. Il lui paraissait même qu'en grandissant son Esther prenait d'étonnantes ressemblances avec celle qui avait été le rêve de sa première jeunesse, qui aurait dû être la bienheureuse réalité de toute sa vie, et qui s'était ensevelie dans le cloître, tombeau terrible où ne peuvent pas même aller pleurer ceux qui survivent. Pendant toute l'enfance de sa fille, le chevalier fit pour elle une mère, et redoublait ensuite le père le plus sérieusement occupé de son éducation. A quinze ans, ce bel âge qui lui vint le jour même de la soixantième année de son père, la jeune Esther savait plusieurs langues modernes, non certes pour le plaisir puéril d'échanger tout haut et avec prétention, quelques paroles insignifiantes avec des anglais ou des italiens, mais pour étudier et apprécier le génie des différents peuples. Elle savait aussi l'écriture et la musique, mais elle en avait l'amour sans aucun mélange d'amour-propre; elle savait surtout être bonne et pieuse, ce qui ne la rendait que plus aimable et plus gaie, dans la véritable acception du mot; car il n'y a pas de gaieté réelle sans sérénité. C'est dans un ciel pur que les rayons du soleil brillent le mieux. Du reste, elle se plaisait beaucoup aux bons spectacles et au bal, quand l'occasion s'en offrait. Elle était tout-à-fait de son âge pour les plaisirs distingués. Enfin, quoiqu'elle fût très habile ménagère, et toujours fort bien mise, elle ne paraît jamais emplettes ni toilette (inappréciable vertu !) et, quoiqu'elle eût ou plutôt parce qu'elle avait infiniment d'esprit, elle n'était pas moqueuse; elle trouvait cela trop facile apparemment. D'une sympathie et d'une confiance naïves, elle sympathisait vite avec les gens qu'elle voyait. Ingénieuse à supposer dans les autres ses propres qualités, il fallait qu'elle connût bien une personne pour ne pas l'aimer.

Le chevalier de Rancé entendait tous les échos des salons retentir des louanges de son Esther, et son orgueil était du bonheur. " J'ai donc vaincu ma mauvaise étoile," se disait-il un matin, en embrassant sa fille. Un laquais entra et lui remit une grosse lettre venant de Suisse; l'enveloppe est à peine déchirée, qu'il en sort une avalanche sinistre de papiers griffonnés sur toutes les marges, et au milieu de tout ce fatras, quelques lignes d'une écriture anglaise qui annonçaient au chevalier de Rancé que le banquier de Genève, dans les mains duquel se trouvait toute sa fortune, venait de faire une banqueroute effroyable.

Le chevalier de Rancé fut atterré pour la première fois, d'un malheur qui n'était pas la perte d'un être cher. Les injustices des hommes, les rigueurs du sort, son corps mutilé, sa carrière manquée, et bien d'autres pertes d'argent, dont nous n'avons point parlé, il avait tout cela en la main, ou du moins l'avait déposé au pied de la croix... et il en eût été de même de cette nouvelle catastrophe si elle n'eût frappé que lui; mais sa fille !... L'avenir de son Esther brisé au moment où il se présentait si riant ! Mais reconner pour elle aux beaux projets d'établissement dont elle avait le choix une heure encore auparavant ! mais souffrir dans son enfant chérie, et s'accuser soi-même d'imprévoyance !... c'en était trop ! Esther, le voyant pâlir et trembler, le crut sous le coup d'un mal subit et mortel ! " Tiens, mon enfant, lui dit-il, prends cette lettre, et vois ce qui nous arrive." Esther la parcourut des yeux, et un sourire angélique se répandit sur son visage. Ce n'était que sa ruine elle n'avait pas à craindre pour les jours de son père !

— Ah ! mon père ! s'écria-t-elle en lui sautant au cou avec amour et gentillesse, ne pleurez pas ainsi; le vrai malheur dans tout cela, c'est votre chagrin... Ecoutez : nous allons quitter tout de suite ce bel appartement et tout nos domestiques, excepté ma bonne, qui voudra nous suivre sans gêne, j'en suis sûre; nous irons nous loger bien loin, et avec les débris de votre fortune... et ce que je gagnerai... — Ce que tu gagneras, ma fille ! Ah ! voilà mon désespoir !... Mais non, non... Il me reste des ressources; j'ai des amis, et des amis puissants... Il y a, dans le royaume, des places que peut occuper un pauvre manchot.

Une heure après le chevalier de Rancé, qui de sa vie n'avait fait une démarche, qui avait aussi en horreur de demander quoi que ce soit, frappait de porte en porte, comme un solliciteur de profession. Quo ne peut l'amour paternel ! Il commença la tournée d'amis par un lieutenant-général fort bien en cour :

— Vous me désolés, mon cher chevalier; j'ai précieusement un parent de ma femme qui vient d'éprouver le même malheur que vous, et pour qui je sollicite un emploi tout pareil à celui qui vous conviendrait... Je m'occuperai de vous le faire; j'en ai obtenu pour ce parent... Les deux démarches se nuisaient !... Mais je crains que ce ne soit long; les amis ont-ils peut-être zélé aujourd'hui ?

Un président lui dit : " Nous verrons, nous verrons... Mais je vous conseille de vous retirer au plus tôt, dans quel que lorraine province où l'on vit à bon compte. Allez, et nous saurons bien vous trouver, mais ne venez pas à Paris."

Table with 2 columns: Location and Number of Copies. Includes 'Aux 8 collèges du Bas-Canada, 12 exemplaires', 'District de Québec', 'Trois-Rivières', 'de Montréal'.

Chaque secrétaire d'écoles et chaque curé du District de Montréal trouvera un exemplaire déposé pour lui chez MM. F. X. Julien & Co., à Montréal. Dées que des Agences seront établies à Québec et Trois-Rivières, plus leur adresseront les exemplaires destinés à leurs districts. Tous les fonds souscrits ayant été employés à l'impression de l'ouvrage, le comité se voit dans la nécessité de rechercher les moyens d'une distribution gratuite. L'un se fait que des agents volontaires s'offrent pour cette cause philanthropique. Messieurs les Souscripteurs, qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires, sont respectueusement priés de passer chez M. D. E. PAVIN, Notaire, rue Notre-Dame où des exemplaires ont été déposés pour eux. Montréal, 26 janvier 1847.

SLEIGHS! SLEIGHS! SLEIGHS!

LES soulagés disposent maintenant de leurs fords étendu de voitures d'hiver, à une réduction de 25 POUR CENT de leurs prix ordinaires. M. & P. GAVIN, Coin des rues Bleury et Craig.

Montréal, 29 janv.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le 1er et après le premier Janvier courant. Les Dépôts sont reçus pour les intérêts de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées de mardi et jeudi les fêtes exceptées. Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau d'ivent être envoyées aux Jueurs au Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances exigent, on pourra occuper des demandes ou applications qui sera fait, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Otawa Hôtel.

AVIS public est par les présentes donné que M. Louis AG Normandeau de L'Assomption, et Dame Thérèse Normandeau, veuve de feu Pierre Artyr, ne peuvent révoquer la procuration qu'ils ont donnée au soussigné tant que les dettes de la succession Normandeau ne seront pas acquittées, ainsi que portant la dite procuration n'ayant partie de l'acte de partage passé devant M. Girouard et Brault, notaires, et tel que le leur a intimé le soussigné par le ministère de Mr. C. A. Brault, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir quelque affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé. LOUIS DELAGRAVE, Procureur des héritiers Normandeau. 29 janv.

LIBRAIRIE CANADIENNE

No. 3. Rue St. Vincent.

PRIX REDUITS

Et à 5 Pour 100

Meilleur marché que partout Ailleurs.

LES Soulagés viennent de REDUIRE de NOUVEAU les PRIX des LIVRES au usage dans les Ecoles Élémentaires, et ils les vendent à 5 pour 100 MEILLEUR MARCHÉ que PARTOUT AILLEURS, pour Argent comptant. Ils ont aussi constamment en main, un assortiment très considérable de PAPIERS, PLUMES, ENCRE, ENCERES, EXEMPLAIRE D'ÉCRITURE, CIRE, OUBLES, &c. &c. &c., à des prix très modiques. Les ordres confiés à leurs soins seront exécutés avec ponctualité et célérité. E. R. FABRE & Co. 2 fevrier.

A VENDRE,

1. UN TERRAIN sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux Maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, vofées et autres bâlises, rapportant l'année, un loyer de £100 et l'autre un loyer de £150 par an. 2. Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâlises, rapportant un loyer de £200 par année. 3. Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur. 4. Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur. 5. Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds. Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'écueil, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SCRAPINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat. 22 janv.

LACOSTE & MORIN

Notaires Publics.

Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications. 26 Jan. 1847.

PARAISANT LES Mardiet Vendred

CONDITIONS D'ABONNEMENTS: (Payable d'avance) L'abonnement au Journal semestriel... L'abonnement à l'Album Mensuel... Aux deux publications réunies... PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, première insertion... Dix lignes et au-dessous, première insertion... An-dessus par ligne... Toute insertion subséquente, le quart de prix. (Avec les lettres.)

C'est comme un médecin qui envoie aux eaux un malade dont il ne sait que faire.

L'ami d'Esther, le camarade du ministre de la guerre, qui était intimement lié avec le chevalier de Ranée, prit une grande part à son malheur et en causa longuement et avec effusion, lui serrant toutes les mains avec toutes les bienvenues. "Quant au ministre, dit-il, son excellence a-t-elle des bontés pour moi, que je me suis fait une loi de ne jamais rien lui demander. C'est un vain sacré... qu'il m'est bien cruel de tenir aujourd'hui. Mais, vous comprenez?"

Le chevalier continua cependant son cours de démarches et d'expériences philosophiques. Plusieurs personnes, avec qui il était dans les meilleurs rapports de société, mirent tout de suite entre elles et lui la distance d'une pétition sur grand papier. L'homme qui demandait quelque chose à son égal, obtint, pour commencer, un brevet d'infirmité. D'autres personnes, plus chaudes de ton, assurèrent le chevalier qu'elles allaient se mettre au feu pour lui; ce qui est synonyme de: Votre très humble et très obéissant serviteur, au bas d'une lettre.

Bref, le chevalier et sa fille, au bout de quatre mois, étaient dans deux petites chambres derrière le Luxembourg avec la vieille bonne, et n'entendaient plus parler du ministre ami. Je me trompe: quelques dames qui n'étaient pas heureuses elles-mêmes, et le poète Lemierre, et s'étaient donné mille soins pour trouver à Esther des élèves de chant et de dessin. Bientôt Laure Pigeal (c'est le nom qu'elle avait pris) put suffire par ses leçons aux nécessités du ménage et aux besoins de son père; et elle portait, légère, son fardeau de devoirs, comme Diane son carquois. Mais le chevalier ne pouvait s'accoutumer à cette idée et à la vie que menait sa fille, et il était de jour en jour. Esther s'en aperçut; alors elle se calma pour pleurer, et le découragement la prenait au cœur. Un dimanche qu'ils passaient tous trois sur le Pont-Neuf, la bonne fit remarquer à Esther que la *Samuritaine* arrivait un air lugubre et qu'une grande foule était rassemblée devant le bâtiment. Ils s'informèrent: c'était le gouverneur qui, dans un accès subit de fièvre chaude, s'était jeté de sa fenêtre dans la rivière; et la foule était beaucoup moins triste que le carillon de la *Samuritaine*; car ce gouverneur, disait-on, devait faire une mauvaise fin après sa mauvaise vie. Quelqu'un... dans ces temps-là, les ministres faisaient de détestables choix pour les places importantes. Le front d'Esther s'illumina d'une pensée soudaine. A peine rentrée, elle se rendit en toute hâte, et en secret, à un couvent voisin, où depuis trois semaines elle donnait des leçons; et là se jetant tout à coup aux genoux de la supérieure:

—Madame, exaucez une fille qui vous implore pour son père!

—Qu'y a-t-il, ma chère Laure?

—Madame... d'abord, je ne m'appelle point Laure Pigeal, c'est un nom emprunté; mon père est d'une des premières familles de la Touraine... un ancien officier... qui a perdu un bras.

—Qui a perdu un bras, dites-vous? reprit la supérieure, il est de la Touraine?

—Oui, Madame.

—Et... son nom?

—Le chevalier de Ranée.

—Le chevalier de Ranée?

—Qu'avez-vous, madame? Est-ce que ce nom?

—Rien, rien, ma fille. Eh bien! votre père!

—Il a été entièrement ruiné, madame, et il ne meurt, je le vois, de la peine que je lui cause. C'est une faiblesse, sans doute; car moi je ne me plains pas, et s'il ne croyait heureuse, je le serais... mais cette faiblesse vient de son amour pour sa fille. Ah! si madame, vous avez, je le sais, un neveu qui peut tout auprès du roi, et si une pauvre enfant pouvait quelque chose sur vous!

—Parlez, parlez, ma fille; que faut-il faire?

Et Esther raconta ce peu de mots à la supérieure qui le hasard venait de lui apprendre.

—On ne sait pas encore cet événement à la cour, ajouta-t-elle; si vous demandez pour mon père!... Vraiment, je suis insensée; mais pardonnez-moi, et laissez-moi.

—Allez, mon enfant, et reposez-vous en Dieu.

Il y avait une telle douceur dans la voix de la supérieure, qu'Esther ne put s'empêcher d'espérer; et quand elle fut seule, se jetant sur la pierre du parloir:

—O mon Dieu! s'écria-t-elle, si j'obtiens de votre miséricorde la grâce que j'implore pour mon père, s'il revient à la santé, au bonheur, je fais le vœu, au pied du crucifix, de prendre un jour, dans ce cloître, le voile de vos bienheureuses servantes; à moins, ô mon Dieu! que vous ne m'appeliez dans votre éternité avant mon père... car je lui dois mon amour, mes soins, ma joie, tant que vous le laisserez sur la terre!

Quatre jours ne s'étaient pas écoulés qu'un brigadier du gendarmes amena le chevalier de Ranée à son poste de gouverneur de la *Samuritaine*. Le chevalier croyait rêver.

—Mon père, dit aussitôt Esther, je vous expliquerai ce miracle; mais, avant tout, venez avec moi glorifier et louer l'ange mortel à qui nous le devons.

Et tandis qu'ils prenaient la route du couvent elle lui raconta son entretien avec la supérieure.

—Oui, ma fille, c'est sans doute un ange; les anges seuls font ainsi le bien sans se montrer excepté celui qui j'ai là près de moi.

Arrivé au couvent, Esther fit prévenir l'abbesse que deux personnes avaient absolument besoin de lui parler un instant. Elle ne voulut pas qu'on les nommât, de peur qu'un sentiment d'humilité, la bienfaitrice ne songeât à se

dérober au témoignage de leur reconnaissance. L'abbesse vint au parloir.

—Ah! Madame, dit la jeune fille, recevez mes bénédictions et celles de mon père.

La supérieure, sans lever les yeux, la lutta quelques paroles.

—Esther! s'écria le chevalier.

Et il ne regarda pas sa fille. Son cœur avait reconnu à travers les grilles, et tant d'amères, celle dont l'image ne s'y était jamais effacée.

—Madame, continua-t-il en se reprenant, je savais bien que ce talisman me porterait bonheur.

Et il avançait la main pour montrer qu'il avait encore cette baguette, et deux grosses larmes s'échappèrent de ses yeux. Deux grosses larmes roulaient en même temps dans les yeux de l'abbesse. Et ils firent ensemble le signe de la croix. La jeune Esther, stupéfaite de ce qu'elle devait, baissa son front couvert de rougeur. La supérieure rompit enfin ce long silence de quelques minutes:

—Adieu, dit-elle, soyez heureux. Je vais prier pour vous; priez aussi pour moi.

Et elle s'éloigna sous les noirs arceaux du cloître.

Le lendemain la petite garnison de la *Samuritaine* était en grande tenue et sous les armes devant la façade; et le maréchal de Soulaise installait le nouveau gouverneur. Le caillon sonnant tout son répertoire. Quelques heures après tous les amis vinrent féliciter le chevalier de Ranée, et plusieurs firent entendre qu'ils n'étaient pas étrangers à cet acte de justice. Le chevalier et sa fille sourirent le moins malicieusement qu'il leur fut possible. Au surplus, il faut encore être fort reconnaissant qu'un vœu visât notre bonheur et regarder nos succès; car l'Évêque nous abandonne autant dans la prospérité que l'Intérieur dans l'infortune.

De ce moment, le chevalier de Ranée retrouva toute cette gaieté d'esprit qui s'allie si bien avec la douce mélancolie du cœur. L'étendue de ses connaissances et le charme de son amabilité, les brillants talents et les grâces modestes de sa fille, attirèrent tout ce que Paris avait de distingué dans le monde et dans les lettres. Le luxe et l'orgueil n'avaient pas encore inventé les *racot* et le *spleen*, et c'était à qui se ferait engager aux fêtes intellectuelles du gouverneur de la *Samuritaine*.

On ne nous a pas raconté ce que devinrent, plus tard, la fille et le père, et comment ils ont fini. Hélas! il n'y a qu'une manière de finir, et elle est bien triste.

EMILE DESCHAMPS.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 16 FÉVRIER, 1871.

LORD METCALFE ET SON PREMIER MINISTRE, L'HONORABLE D. B. VIGER.

Dans la discussion récemment engagée au sujet de la position du gouverneur en Canada, l'administration de lord Metcalfe a été signalée par la presse libérale du pays comme offrant un exemple frappant des dangers auxquels on doit s'attendre, si le gouverneur, au lieu de respecter sa haute position de représentant de sa majesté et la dignité de son office, se fait l'homme d'un parti, et partage les passions et les haines de l'arène politique.

Il serait inutile pour nous de répéter ce que nous avons dit tout de suite à ce sujet. Il est maintenant prouvé et admis, que l'administration de lord Metcalfe a été un malheur pour le Canada et que les Anglais appellent cela *total failure*. Le fait est que ce malheureux gouverneur avait tellement compromis les intérêts et la dignité de son office, qu'il se trouvait à la veille de son départ dans une position sans issue. Il avait la faiblesse et l'insatisfaction de son cabinet et il ne pouvait y remédier, ayant dénoncé insulté et outragé le parti populaire, le parti qui pouvait seul donner de la force à son gouvernement, mais avec qui il s'était mis dans l'impossibilité de pouvoir traiter. Il y a dans ces faits la seule de quoi condamner toute la politique de lord Metcalfe. En effet, le représentant de la souveraineté en Canada doit pouvoir toujours rencontrer les langues de tous les partis. Autrement il n'y a plus de gouvernement possible.

Ces remarques nous paraissent raisonnables et justes quand l'administration de lord Metcalfe est tombée entre les mains, et nous a fait voir que nous étions tout-à-fait dans l'erreur. Depuis quelques temps nos lecteurs ont dû voir que nous faisons aucune attention aux articles du journal de M. Viger et son cause. Nous aurions fait la même chose pour l'article de ce matin, mais cet article est si curieux et par la forme et par le fond, que nous ne pouvons résister au désir d'en régler nos lecteurs.

Remarquez d'abord que c'est M. Viger qui écrit; il n'y a pas à s'y tromper; le style c'est l'homme. Il commence par dire qu'on a nommé lord Metcalfe et son premier ministre; que leurs adversaires n'ont jamais abordé les questions soulevées par la résignation des ex-ministres, que lui (M. Viger) a rétabli aux plus simples expressions possibles, de manière à les mettre à la portée de ceux mêmes qui sont les moins versés dans l'étude et la science du droit constitutionnel!

M. Viger continue: "Ajoutons que le président du conseil a plus d'une fois démontré qu'avec la conduite tenue par les ci-devant ministres à l'époque de leur résignation, le gouvernement responsable ni même aucun autre espèce de gouvernement ne serait possible, c'est ce qu'il avait fait surtout dans son discours en réponse à de ci-devant ministres, le 7 décembre 1868 dans la chambre, resté sans réplique alors comme depuis!"

"Ce sont là des sujets de réflexions bien sérieuses, mais sur lesquels il n'est pas nécessaire après tout ce que s'est dit sur ce sujet, d'appuyer dans ce moment.

"Mais ce qui se rapporte à notre idiôme, dans l'*Aurore*, sur lord Metcalfe, a réveillé le souvenir de quelques misérables plaisanteries du rédacteur ou d'un collaborateur d'une de ces feuilles sur des productions du ci-devant président du conseil, bien propres à faire voir jusqu'à quel point l'esprit de parti peut parfois retentir les âmes et fausser les idées!"

"L'une de ces productions n'est rien moins que celles qui ont pour titre, "Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique" ouvrage, dans lequel, l'auteur entre autres a discuté ce sujet la même, de manière à mériter la reconnaissance de ses compatriotes!"

"Quel Canadien pourrait lire sans le plus vif intérêt le chapitre intitulé "langage légal"? D'ailleurs ceux qui désirent connaître nos griefs et plusieurs des traits les plus remarquables de l'histoire de notre pays pour le dernier demi-siècle y trouveraient d'amples sources d'instruction, comme dans les autres ouvrages objets de ces plaisanteries!!!!

"Pour ce qui s'est passé de relatif à la langue légale ils trouveraient de même des renseignements de la plus grande exactitude et des faits de la plus haute importance, dans le rapport d'un comité de la chambre d'assemblée du 11 mars 1866, adopté le 23 de même mois.

"Ne serait-ce pas le moment de faire observer que les *Mémoires* mis sous les yeux du gouvernement d'Angleterre, par rapport à l'état du pays pendant son séjour à Londres ne sont pas généralement connus comme ils devraient l'être quoiqu'ils renferment les traits les plus frappants de notre histoire pendant les trente dernières années; que par cela même ils devraient se trouver chez tous nos compatriotes!!!!!!"

Nous n'ajoutons pas de commentaires à cet article de M. Viger. Comment un homme peut se faire à lui-même de semblables compliments, c'est plus que nous pouvons concevoir. Il faut qu'il ait perdu entièrement le sentiment des convenances ou bien la raison.

La cour criminelle de ce district a terminé hier les travaux de cette session. Le grand jury a fait une représentation remarquable et qui mérite certainement la plus grande attention des autorités. Nous regrettons de ne pouvoir donner que l'analyse et quelques passages de cet excellent document, qui ayant à traiter sur une variété de sujets importants, est trop étendu pour l'espace que nous pouvons lui consacrer.

La grande enquête du district se plaint avec raison de l'insuffisance absolue de l'édifice précaire temporairement pour l'administration de la justice et exprime l'espoir que le gouvernement exécutif et la législature de la province prendront sous le plus court délai possible les mesures nécessaires pour l'érection d'un édifice qui convienne à l'administration de la justice.

Le grand jury représente que sans nécessité aucune, on occupe souvent le temps de la cour ayant juridiction supérieure, de cas d'une importance minime et qui sont plutôt du ressort des sessions de quartier.

Le grand jury soumet à la considération de la cour, certaines conséquences désastreuses de l'opération de la loi du jury telle qu'elle existe actuellement qui oblige des hommes qui ont le malheur de vivre dans la plus grande pauvreté, de laisser pour un temps assez long leurs maisons et leurs familles, et cela, en faisant les sacrifices les plus onéreux de temps et d'argent. Il est parvenu à la connaissance du grand jury, que pendant le terme actuel, un homme a été forcé de vendre la seule vache qu'il possédait, et qui, probablement était le seul moyen qu'il eût de procurer quelques douceurs à sa famille, peut-être même sa principale source d'existence, pour obéir à la loi, qui doit le protéger et non le ruiner. Pendant un terme précédent, un des officiers de cette honorable cour a fourni à d'autres jurés les moyens de se procurer du pain, mais ils n'avaient d'autre moyen que le fait du marché. Le coût de la farine est de pauvreté à l'extrême, et on ne peut se dispenser de faire voir des jurés des différents parties de la province, qu'après de longs éloignés, le grand jury recommande l'indemnité des petits jurés et celle des constables spéciaux.

Le tirage des jurés en général est souvent déficient parce que les officiers chargés de les choisir n'ont pas de listes assez complètes des citoyens qualifiés pour remplir cette charge; c'est pourquoi le grand jury suggère l'adoption par la législature provinciale d'une loi par laquelle les magistrats de chaque localité devraient être, tous les cinq ans ou tous les huit ans, obligés de fournir aux jurés de ce district des listes de tous ceux qui dans leur localité possèdent les qualifications requises pour agir soit comme grands jurés soit comme petits jurés. Par ce moyen le nombre des personnes disponibles serait triple et on reprendrait moins souvent les mêmes individus."

Le tirage des jurés en général est souvent déficient parce que les officiers chargés de les choisir n'ont pas de listes assez complètes des citoyens qualifiés pour remplir cette charge; c'est pourquoi le grand jury suggère l'adoption par la législature provinciale d'une loi par laquelle les magistrats de chaque localité devraient être, tous les cinq ans ou tous les huit ans, obligés de fournir aux jurés de ce district des listes de tous ceux qui dans leur localité possèdent les qualifications requises pour agir soit comme grands jurés soit comme petits jurés. Par ce moyen le nombre des personnes disponibles serait triple et on reprendrait moins souvent les mêmes individus."

Le grand jury est d'opinion que la police de Montréal est insuffisante à réprimer les délits journaliers et en recommandant l'augmentation. Il signale la négligence et la brutale insouciance des conducteurs de voitures, etc.

En conséquence des grands travaux publics exécutés dans cette province un grand nombre d'hommes sont employés en même temps sur un point du pays. Il en est résulté des désordres graves, des outrages à la propriété, etc. etc. Le grand jury représente que des mesures rigoureuses soient prises afin de maintenir l'ordre, la sécurité, la paix sur les lignes de chemin de fer actuellement en voie de construction de Montréal à Lachine et du St. Laurent à l'Atlantique.

Le grand jury représente les abus, désordres et scandales résultant des courses de chevaux qui ont lieu chaque année dans le voisinage de cette ville. Ces amusements sont toujours accompagnés de rixes sanglantes, de scènes d'intempérance, etc.

Le grand jury regrette profondément que cette grande ville se laisse remarquer par l'absence totale d'un asile ou maison de refuge où le pauvre pût trouver un abri contre l'inclemence des saisons et un morceau de pain qui le préserva des angoisses de la misère et de la faim. Le nombre des malheureux qui vivent dans un dénuement presque absolu est considérable. Le grand jury croit pouvoir dire que plus de onze cents familles, dans cette ville languissent dans la dernière indigence

et plusieurs fois chaque semaine se couchent sans feu et sans souper, ayant à peine de quoi se couvrir. Dans les dix derniers jours, deux enfants sont morts de faim, de froid et de misère; et il paraît très probable que la mort de beaucoup d'autres, dans ces malheureuses familles, est due indirectement aux privations terribles que leur impose la détresse des parents qui ne peuvent ni les chauffer, ni les nourrir, ni les couvrir suffisamment. Plus de cent familles n'ont que du pain pour lit, et pour se garantir des atteintes du froid, que les habits troués de l'indigence. Quoique les secours soient abondants ils sont bien au-dessous des besoins et peut-être aussi quelques lois ne sont-ils pas dirigés avec toute l'intelligence ou les discernement désirables. Le moyen le plus efficace de remédier à ces maux, serait d'organiser le travail, de procurer de l'ouvrage au nécessaire de louer le vagabond et le paresseux à gagner sa subsistance, enfin ce serait l'établissement d'une maison de refuge et d'industrie, etc."

Le grand jury se plaint de l'insuffisance et de la mauvaise distribution de l'édifice occupé comme prison commune de ce district. Dans cet édifice tel qu'il est aujourd'hui, la classification des détenus si indispensable à leur réforme morale, est impossible, &c.

Le grand jury n'entend nullement discuter l'appropos de la légalité en point de droit naturel ou général de l'emprisonnement pour dettes; mais il déclare qu'après longtemps que la liberté des hommes sera compromise ou détruite pour de semblables raisons, il est inhumain et odieux au plus haut degré de ne pouvoir en aucune manière à la subsistence de ceux qui ont le malheur d'être dans ces pénibles circonstances. On aura probablement de la peine à croire que dans ce district, des hommes ayant été emprisonnés pour dettes, on a pourvu en aucune manière à leur subsistance pour les trente premiers jours de leur détention, conformément aux dispositions de la loi atome qui existe aujourd'hui; et ces malheureux seraient morts de besoin s'il n'avaient trouvé dans le gardien un homme compatissant et plein d'humanité, qui, sans avoir l'espoir d'aucune rémunération ou indemnité, a fait pour leur éviter les tortures de la faim, des dépenses inévitables, vu ses revenus; car il a déboursé depuis qu'il occupe ce poste au delà de deux cents louis, et le grand jury recommande instamment à votre honorable cour de veiller à ce que sa bienveillance ne devienne pas pour lui une cause de gêne et de perte."

Qu'il n'a été impossible à la Cour d'expédier un grand nombre d'affaires amenées devant elle pendant ce terme le grand jury recommande une Cour d'Oyer et Terminer.

Le grand jury recommande l'appropos de mettre quelques restrictions légales sur les opérations des prêteurs sur gages; qu'ils soient forcés de prendre une licence, &c.

Le grand jury cite un cas de crunté et de négligence de certains magistrats, qui ont fait emprisonner un nommé William Kinslow sous accusation d'avoir volé un quart de pistre. Ces magistrats ont négligé d'envoyer les dépositions aux officiers de la Couronne. Kinslow est demeuré 4 mois en prison et après cette longue et cruelle détention le grand jury n'a pas trouvé matière à l'acte d'accusation!

Le grand jury croit devoir faire à votre honorable cour quelques représentations sur l'extrême facilité avec laquelle des gens, qui n'ont aucune des qualifications requises, obtiennent dans les campagnes des certificats au moyen desquels ils se procurent des licences d'auberges. Personnes n'ignorent qu'un très grand nombre de ces auberges sont des repaires d'ivrognerie et de débauches, et même souvent de rixes scandaleuses. Dans presque tous les villages, le nombre des auberges est hors de proportion avec les besoins de la population. Elles s'ouvrent souvent aux voyageurs aucun énoncé quelconque et n'ont d'autre effet que de faire vivre un homme dans l'oisiveté et l'indolence et de propager le vice affreux de l'ivrognerie parmi le peuple des campagnes. Le moyen le plus efficace de prévenir ces abus serait de donner à tout le corps des magistrats dans chaque localité et non pas seulement au plus ancien d'entre eux le pouvoir d'accorder des certificats ou de donner des recommandations. La raison de cette suggestion est facile à concevoir. Un corps d'hommes quelconque est moins susceptible d'être influencé par mille considérations secondaires et purement locales, et conserve toujours dans son action une plus grande indépendance qu'un seul individu.

Il existe dans le pays un mal très sérieux, et qui dans l'opinion du grand jury, produit journellement les conséquences les plus désastreuses pour la société, pour la paix des familles, et pour la tranquillité de la propriété; c'est la facilité incroyable avec laquelle on admet journellement à la pratique des professions libérales des individus qui, quoiqu'ils aient leur certificat d'études, pendant tout le temps requis par la loi, ont néanmoins négligé par indolence ou par légèreté, d'approfondir suffisamment les sciences à l'étude desquelles ils se destinent, se limitant sur la complaisance blâmable des examinateurs qui se contentent si souvent d'examinaux superficiels et de réponses insuffisantes, et délivrent sans discernement, des certificats de capacité à des hommes qui deviennent la honte des professions dans lesquelles ils entrent par leurs ignorances et les bêtises qu'ils commettent journellement. Un grand nombre de médecins et de notaires incapables vont s'établir dans les campagnes et dégradent leur profession en travaillant à bas prix, faisant à ceux qui les emploient des torts quelconques irréparables soit dans leur santé soit dans leur fortune, et entrent, par ce honteux moyen, dans une compétition avantageuse contre ceux qui ont travaillé consciencieusement, et dont la respectabilité est basée sur des connaissances solides acquises par de laborieuses études, et sur de véritables services rendus à leurs concitoyens.

Le grand jury a en occasion de se contraindre que l'action de la justice est presque complètement dérivée dans le district de Sydenham par l'immense distance qu'il faut franchir pour amener à cette ville ceux qui, dans ce district, se rendent coupables d'offenses graves contre la société ou les lois. Quand des coupables ont été amenés devant la justice, il a fallu que les magistrats de cette partie du pays fissent de leur bourse privée les déboursés nécessaires. Une étendue de pays de plus de douze mille milles carrés, contenant une population d'environ 20,000 âmes, se trouve sans aucun moyen de venger les victimes des attentats à la vie ou à la propriété qui s'y commettent. Il en est conséquence urgent dans l'opinion du grand jury, que le gouvernement et la législature de la province pourvoient sans délai à la construction d'un cours de justice et d'une prison pour ce district et y organisent une cour régulière, le seul moyen

efficace de l'induire, dans cette partie du pays, de délits qui s'y commettent souvent à cause de l'immunité dont leurs auteurs profitent.

Le grand jury représente qu'il serait avantageux au bien être et à l'intérêt général que toutes les chemins publics de cette province, ou de certains hivers de hères à neiges ou "scrapes", pour servir et entretenir les chemins, et qu'une loi fut passée à cet effet à la prochaine session de la législature provinciale.

Le grand jury ne fera aucune apologie pour la longueur de ce document, car les sujets qu'il embrasse sont vraiment d'un intérêt majeur. Il conclut en exprimant son espoir qu'on fera à la recommandation plus d'attention qu'on n'a fait par le passé à d'autres documents de même nature. Quand d'aussi graves abus que ceux qui sont signalés ici sont signalés par un grand jury, à l'autorité chargée de veiller à l'ordre public ou au maintien des mœurs, et que celle-ci, manquant à sa mission et à ses devoirs, néglige de les réprimer, elle se rend coupable envers le pays qu'elle dirige, de la manière la plus injustifiable. Trop de délits de la plus haute importance ont été rélégués au fond des cases des bureaux publics; et il est pénible de voir jusqu'à quel point ceux qui doivent donner effet à ces recommandations ont été indifférents et oublieux de leurs devoirs quand le bien général réclamait impérieusement qu'ils dirigassent toute leur énergie, toute leur activité et tous leurs moyens d'action vers la répression des scandales abus dont le pays se plaint.

L. A. DESSAULTES, président, JOSEPH BOUTARRET, J. H. JOUB, SAMUEL HILLS, CHARLES DEWITT, H. DEMOUCHE, STERNE B. DOW, CHARLES WATER, J. P. LANTIER, WM. F. LESTER, W. M. COWAN, A. SERRA dit St. Jean, WM. DECKETT, JOHN LOVELL, Chambre du Grand Jury, }
Montreal, 13 février 1871 }

Voici la liste des sentences qui ont été prononcées hier:—

Joseph Touchette, vol d'une jument, 3 années de pénitencière.

James Grace, vol de cheval, 3 années de pénitencière.

John McGowan, pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes 3 années de pénitencière.

Mario St. Louis, larcin, 15 jours de maison de correction.

Michael McClusky assault grave, six mois de maison de correction.

J. Buc. Crépeau, homicide sans préméditation, quatre mois de maison de correction.

Edouard Ryan } Bris et vol dans un magasin,
Henry Hagerty } 3 ans de pénitencière.

James Coleman, vol d'une jument, trois ans de pénitencière.

Mary Philips, larcin, quatre mois de maison de correction.

Charles Réaume, larcin, trois mois de do.

Louis Burke, larcin, 4 de do.

Mary Dalany, pour avoir reçu des marchandises volées, 4 mois de do.

Il reste encore nombre de causes à expédier dans la plupart desquelles les prévenus sont détenus en prison.

Les causes suivantes furent fixées pour le terme prochain.

Francis Wilson, vol de cheval.—John Brown, félonie.—Mrs. Guérin, do.—Mrs. X. Brunelle, viol.—Julien Paradis, vol de mouton.—John Fitzgerald faux.—Angèle Archambault, vol de larcin sous de faux prétextes.—Heinrich Goring, sacrilège.—James O'Donnell, meurtre.—James Dougan, bigamie.—Eu. Beaudoin, blessure grave.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE.

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir, dans nos colonnes d'annonces, que le village d'Industrie ne fait pas défaut à son nom, et qu'il veut être à la tête des villages du pays, dans la voie du progrès, en établissant un chemin à rails pour communiquer au fleuve St. Laurent. L'âme de ce mouvement industriel, est toujours le même, celui qui a fait naître, il y a à peine vingt deux ans ce beau village sur les bords de la rivière l'Assomption qui la ceinture, celui qui d'puis ce temps a vu à son avancement sa fortune et son énergie, l'hon. B. Joliette.

Les rails du chemin que l'on se propose de construire, doivent être en bois, préparé soit d'après la méthode du Dr. Bouché, soit d'après le procédé de l'on a adopté en Angleterre, c'est-à-dire à l'aide d'une machine aspirante et foulante. Le coût total de l'entreprise est estimé à £12,000, et déjà les trois quarts ont été souscrits: nul doute que la liste ne se complète bientôt, car cette entreprise est regardée comme un placement de confiance, sûr et profitable. La distance à parcourir du village au fleuve, est de quatre lieues; le chemin longera la ligne de division des Seigneuries de Lavallière et de Lorraine. Nous croyons devoir ici signaler un fait qui honore les personnes qui en ont eu l'idée. Lorsqu'il s'agit d'acquiescer le terrain nécessaire pour le chemin, la plupart des propriétaires de Lavallière, dans les terres, abouissant en profondeur à la ligne seigneuriale doivent être traversés par le chemin, offrirent ce terrain gratuitement; mais leur générosité a été égale par celle des propriétaires du chemin futur, car il a été décidé de le leur payer aux prix du rôle d'évaluation de la paroisse. Le terminus ou extrémité du chemin doit être plus bas que le village de Lavallière, à un endroit où le fleuve forme une anse propre à y construire des quais, où pourront venir charger des vaisseaux d'un tonnage élevé.

L'exploitation considérable de bois qui se fait sur les bords de la rivière l'Assomption, qui est ensuite scié dans les moulins du village d'Industrie, le transport des grans que l'on porte maintenant de toutes parts aux superbes moulins à farine de cette place, le charroiment du sable et de la chaux propres à la construction, dont abonde les environs de ce village ainsi que du bois de chauffage; tout devant ce nouveau débouché, nous pouvons espérer

Les deux lignes de communication sont probables pour les propriétaires du chemin, et son extrémité, sur le bord du fleuve, devra former un lieu d'arrêt et de repos.

Le village d'industrie, étant le premier dans ce pays, qui fasse une entreprise aussi importante que celle de ce chemin à rails nous croyons que nos lecteurs liront avec intérêt, une statistique de cette place qui, il y a eu 22 ans en septembre dernier, n'était encore qu'une prairie d'une immense forêt bordée par la rivière L'Assomption.

Ce village situé dans la paroisse St. Charles Borromée, et dans le comté de Berthier contient environ 125 maisons; l'église de 110 pieds de long, 50 de large et 32 de haut, à deux rangs de fenêtres, avec un presbytère à deux étages, y attenant, de 40 pieds sur 30, le tout formant 150 pieds de façade, et remarquable à l'intérieur par une architecture pure et simple, qui fait honneur au goût de l'architecte. A côté de l'église est un collège, en pierre, à deux étages et à l'extérieur, surmonté d'un dôme, et à quatre étages à l'intérieur; le rez-de-chaussée et les mansardes étant faits de manière à être habités. Ce collège ouvert pour la première fois en octobre dernier, compte déjà 45 élèves, et 3 professeurs ecclésiastiques, sous la direction de Messire Manceau G. V. qui est en même temps curé de la paroisse, et est destiné à recevoir des membres de quelque ordre religieux, qui devront enseigner aux élèves, les arts utiles, l'architecture théorique et pratique, une saine philosophie, le collage étant réservée à cet effet, pour le travail et les expériences des élèves sous les yeux des professeurs, et enfin toutes les branches d'une éducation pratique, plus que classique.

Ces deux édifices bâtis sous la surveillance de M. Joliette, et de ses propres deniers, sont situés sur une rue de 70 ou 80 pieds de large, bordée du côté de l'église d'un trottoir en bois de 12 pieds de largeur; elle tombe perpendiculairement sur la grande rue du village, longeant la rivière L'Assomption, se terminant à un bout aux moulins à farine et à scie, construits sur cette rivière, et de l'autre côté du côté de St. Paul. Sur cette dernière rue l'on remarque surtout les habitations de M. Joliette et de Dr. Leclerc, bâties en pierre, à deux étages, surmontées de balustrades, et qui par leurs proportions, semblent des châteaux, ayant chacune en front un portier; elles sont les plus anciennes du village; il y a 22 ans qu'on défricha le terrain sur lequel elles sont construites, pour en creuser les fondements; les propriétaires voulant ainsi, dès le début, donner à ceux qui venaient asseoir avec eux leurs demeures, au milieu de la forêt, une habitation de leur énergie et de leur ferme volonté de consacrer leur vie entière à cette entreprise.

On compte dans le village 6 moulins, dont deux à farine l'un contenant 6 et l'autre 4 moulins; 2 moulins à scie; 1 moulin pour moulin à farine, de 3 moulins et 1 moulin à carder; tous en pleine opération, et dans le meilleur ordre; 1 fonderie, dans laquelle on exécute des ouvrages de grande dimension, tel que roues de moulins etc.; 1 fabrique d'horloges, cribles, moulins à battre etc.; 1 tannerie, 4 boutiques de charbonniers, 4 horlogers, 6 magasins, 2 hôtels dont 1 de température; 2 écoles, dont 1 de filles, 5 forgerons, deux maçons, 6 charpentiers, 1 potier, 1 ferronnier, 1 tailleur, 1 sellier, 2 notaires et 3 médecins. Un marché très-fréquent est situé entre les moulins et la rue de l'église, et enfin une diligence pendant la saison de la navigation, transporte les voyageurs à La Vallée, sur le bord du fleuve, pour y rencontrer les bateaux à vapeur de la ligne St. Louis qui fait le trajet entre Berthier et Montréal.

L'exécution de cette entreprise aura de plus le double intérêt de constater la possibilité de construire des chemins à rails de bois, dans ce pays; fait qui aura sans doute des résultats immenses pour nous qui avons le bois pour ainsi dire à notre porte, et en si grande abondance.

Nous ne terminons donc pas cet article, sans souhaiter aux citoyens industrieux qui sont à la tête de cette entreprise, le succès que méritent leurs efforts; et nous croyons que nos lecteurs se réuniront à nous pour désirer la réussite d'une œuvre qui d'ira couronner noblement la persévérance et l'énergie du fondateur de ce beau village, en faisant disparaître la distance qui le sépare de la grande artère du commerce de ce pays, notre immense et superbe fleuve. (L'Echo des Campagnes.)

Nous voyons par les journaux de ce matin que M. Patrick Lynch a été requis de se porter au lieu des prochaines élections municipales, pour le quartier Ste. Marie et M. W. Smith au quartier du centre.

Nous apprenons également avec plaisir qu'une réquisition signée d'un grand nombre d'électeurs, a été présentée à J. U. Beaudry, écrivain, le priant de se porter candidat au quartier St. Jacques. M. Beaudry a accepté l'invitation. Il n'y a aucun doute sur son élection.

Nous espérons malgré toutes les menées d'un certain nombre d'intrigants et de partisans forcés, qu'il n'y aura pas de désordre à nos prochaines élections municipales. S'il y en a, les autorités de la ville et l'exécutif en seront responsables. D'un mot ils peuvent tout arrêter. Les citoyens de Montréal espèrent que chacun fera son devoir en cette circonstance.

Les nouvelles qui nous arrivent du Haut-Canada, annoncent une réaction favorable au parti libéral dans cette partie de la Province. Nous avons déjà dit que les électeurs du comté de Londres, nommant les grands services de l'honorable William Draper, veulent le remplacer par l'honorable H. H. Killaly. Le comté de Leeds veut se débarrasser du grand chef des orangistes, O. R. Gowan. Un M. John Kilbourn a été sollicité de se présenter à la place. Enfin on semble fatigué des intrigues de la présente administration et aucunement disposé à laisser jouer plus longtemps par ses belles promesses.

Trois révérends Pères Oblats, les R. P. Gignès, Doucet et Dandurand, viennent de terminer à St. Charles R. C. une mission des plus fructueuses. Le jour de la clôture, Mgr de Vallée-Walla était présent et la veille de partir pour l'Orégon fit de touchant adieu à son ancien troupeau. Le peuple de St. Charles s'est montré très reconnaissant des soins des bons pères, à leur égard et plein de regrets à la pensée du prochain départ de Mgr Blanchet.

LA PLACE JACQUES CARTIER. — Nous félicitons M. Alfred La Rocque d'avoir conduit à bien sa proposition relative à la place laissée vacante par la démolition du marché aux légumes, vendredi dernier cette place magnifique a reçu le nom de PLACE JACQUES CARTIER.

Parmi les précédés de la dernière Assemblée du Conseil de Ville tels que rapportés dans les journaux anglais, nous remarquons une Pétition d'un grand nombre de citoyens demandant que la Corporation ne s'engage pas par contrat à la compagnie actuelle du Gaz.

M. le Dr. Beaubien qui avait fait lui-même la motion pour que la Corporation s'engageât pour cinq ans à prendre le gaz de la compagnie, retire cette motion, après avoir entendu lue la pétition. Il remarqua qu'il avait cru que le contrat proposé devait être avantageux à la ville, parce qu'il n'était guère probable que la compagnie qui se forme put fournir le Gaz avant trois ans; et que d'ici là le gaz au prix qu'on le paie maintenant coûterait bien cher, qu'il souhaitait se tromper, mais qu'il craignait beaucoup que cette spéculation n'en fut une semblable à celle des aqueducs.

Le règlement pour la vente du Bois, proposé par M. Larocque, fut adopté après avoir subi quelques modifications que nous ne connaissons pas encore.

On dit (et quelques-uns prétendent que c'est on-dit) la vaut bien plus que d'autres on-dit) que Sir A. MacNab a fait sa paix avec le ministère, et que la question que l'on croyait si épineuse, celle de savoir si à l'heure qu'il est nous avons ou non un orateur de l'Assemblée législative du Canada, est définitivement résolue par l'émision des warrants pour le paiement d'un salaire qui serait l'expression, la reconnaissance officielle du caractère.

Les Dames protectrices de l'Hôpital de la Maternité ont donné un Bal en faveur de cette Institution Jeudi dernier, chez M. Donegana. On nous assure que ça été une des plus belles soirées de la saison. La salle était des mieux ornées, la musique excellente, la compagnie nombreuse et très gaie. Que fallait-il de plus pour s'amuser!...

Nos lecteurs n'ont pas sans doute oublié que c'est ce soir qu'a lieu la grande fête, la fête par excellence du peuple de cette ville, puisque ce sont les classes ouvrières qui la donnent. Il paraît que tout est préparé avec goût et discernement de manière à procurer tout les plaisirs possible.

CONSUMMATION DE BOISSONS EN CANADA. — Il est constaté par des retours officiels qu'il y a annuellement de consommé en Canada 7,303,500 gallons de boissons fortes, pour une population d'un peu plus d'un million d'âmes. Ce qui fait à peu près sept gallons et demi par chaque personne. La dépense se monte annuellement à \$3,059,280. On a calculé qu'il y a en Canada à peu près 40,000 ivrognes, dont 200 meurent chaque année à Montréal; n'est-ce pas affreux!

Un journal des Etats-Unis nous apprend qu'il doit paraître sous peu à New-York, un ouvrage ayant pour titre: Voyage autour du monde, par Sir GEORGE SIMPSON, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

On nous informe qu'il s'est tué quantité d'orignaux (dans du Canada) dans les paroisses de St. Victor de Tring et autres en arrière des seigneuries de St. François de Beauce, depuis les premiers jours du mois courant.

On nous écrit de St. Joseph de Beauce: "Le 21 de janvier, un habitant de cette paroisse qui se rendait à St. Evariste de Forsyth, pour y voir ses enfants qui s'y sont récemment établis, étant entré dans une maison sur la route pour y prendre son dîner, expira à l'instant où il saluait les gens de la maison."

«Dimanche le 21, on a trouvé dans les forêts, en arrière de St. George-Aubert-Gallion, le corps du nommé Moïse Morin, cultivateur de la dite paroisse. Il s'était gelé la nuit précédente en revenant des chantiers établis en ces quartiers-là. — (J. de Québec.)

On lit dans le Morning Courier: "Nous avons vu hier un échantillon de mine de fer du comté de Vaudreuil, qui nous a paru être riche. Nous ne sommes pas très versés dans cette science; mais nous croyons que ce minéral est de l'espèce appelée, "Mine de fer à fondrière." Cette mine se trouve sur la propriété d'un nommé Lancaster, qui est natif de Cumberland en Angleterre, et qui demeure depuis plusieurs années à Vaudreuil. Il dit qu'il est lui-même un mineur et qu'il a constaté que cette mine couvre une étendue de terrain de plusieurs milles, et que la principale veine a pas plus d'un pied de la surface."

LONGEVITÉ. — Il vient de mourir à Akron (Ohio), le plus âgé, peut-être, de tous les habitants des Etats-Unis. John Shepherd, c'est son nom, avait 118 ans, neuf mois et 18 jours! Il avait participé aux combats de Brandywine, de Germantown, et il avait été blessé lors de cette dernière affaire. Le Congrès lui avait refusé

une pension parce qu'il s'était trouvé dans l'impossibilité de justifier des certificats nécessaires qui avaient été considérés dans un incendie. Ses enfants l'ont soutenu jusqu'à sa mort.

UNE CARRIÈRE BIEN REMPLIE. — On vient d'arrêter un individu nommé Thompson, pour vol dans l'hôtel de Louisville (Kentucky). C'est un pécheur incorrigible si nous en jugeons par l'extrait suivant de sa biographie: Thompson a été arrêté dans l'Alabama, pour un crime semblable à celui qui vient de motiver son emprisonnement; cette première péccadille l'a fait condamner à 3 ans de pénitencière. Sa peine expirée, il a fait route pour Philadelphie où, peu de jours après son arrivée, il participait à l'enlèvement de \$25,000 environ de bijoux dans le magasin d'un joaillier. Philadelphie n'était plus assez sûre pour lui; il se dirigea sur Washington et là, il se fit arrêter pour un vol de \$2,000 en bons du trésor; ce qui lui valut une seconde condamnation à 5 années d'emprisonnement. Il subit sa peine, puis il explora de nouveaux parages; Boston, cette fois, fut le théâtre de ses exploits. Surpris en flagrant délit de construction d'une somme de \$5,000 en cas bons du trésor pour lesquels il semble avoir une faible, Thompson se vit emprisonné pour deux ans encore. Ce terme écoulé, il vint à New-York, y vola pour \$2,000 de bijouterie, se fit mettre en liberté sous caution illusoire, et prit sa volée pour la Nouvelle-Orléans où, probablement, il n'est pas resté dans l'inaction; mais la police n'a rien pu découvrir, et c'est après avoir remonté le Mississippi qu'il s'est fait arrêter à Louisville. Il faut convenir qu'à défaut d'autre mérite, Thompson a fait preuve d'une incroyable activité.

VOLCANS EN TRAVAIL. — Dernièrement, nous annoncions que le lac Ontario était travaillé par d'énergiques convulsions souterraines; aujourd'hui, les mêmes phénomènes se produisent dans le lac Rée, à 12 milles au nord de la ville de Chburg (H. C.). Le 14 janvier, ce lac, recouvert d'une glace épaisse de 18 pouces, s'agitait considérablement dans différentes directions, et depuis on a souvent pu distinguer un bruit souterrain semblable à celui du tonnerre. En quelques minutes, il s'est formé au-dessus de la surface des eaux, une élévation de dix pieds environ, qui existe encore. Ces circonstances extraordinaires, rapprochées du tremblement de terre qu'on a ressenti tout récemment à Grafton, sur le lac Ontario, feraient croire assez volontiers à l'existence de volcans qui peuvent faire éruption d'un moment à l'autre.

UN DRAME TERRIBLE. — On écrit de Viniers (Maine-et-Loire): "Un double malheur, qui peut devenir une leçon pour ceux qui se laissent dominer par la peur, vient de désoler nos villes. Un de nos concitoyens, M. Boucheron, qui avait la passion de l'antiquité, se figurait sans cesse que les voleurs allaient venir le dépouiller de sa riche collection. M. Boucheron, veuf depuis long-temps, possédait un autre trésor, une fille unique, le fils et la tante personne de vingt ans, qui, pour rester près de son père, avait refusé des partis très brillants. Mlle Ernestine Boucheron était aux petits soins pour le vieillard, et sa tendresse inquiète veillait à chaque moment sur lui. Le malheur vint qu'un soir, ayant de se coucher, elle entra dans la chambre où reposait son père pour voir s'il dormait. M. Boucheron entendit le bruit de la porte et s'éveilla; la frayeur le saisit et il ouvrit brusquement les rideaux à côté de son lit; il vit deux pistolets qui tenaient toujours chargés à la hâte sous son chevet. Le coup part aussitôt, et la jeune fille; que le malheureux père n'avait pas reconnu dans son égarement, tomba frappée en pleine poitrine. Au bout d'une heure de souffrance, elle était morte; mais le désespoir avait déjà tué le vieillard. Une apoplexie fulgurante, causée par la douleur, s'était déclarée sur-le-champ, et les efforts des médecins furent inutiles pour le rappeler à la vie."

REVUE DE LIVERPOOL, 20 janvier. Jusqu'à 19 des ventes considérables de fleur avaient eu lieu à 42s et 43s en entrepôt, mais elle est tombée ce jour d'un chélin par baril. Etat comparatif du plus haut prix des produits du 5 au 20 janvier.

Table with 3 columns: Product, 5 janvier, 20 janvier. Rows include Blé rouge des E. U., Orgo, Avoine, Fleur, Blé d'Inde, Beuf, prime mess, Beuf E. U., Fromage, Lard mess, Jambon.

A Londres le prix des blés avait haussé graduellement pendant plusieurs semaines consécutives à un tel point que les acheteurs se tenaient sur leur garde.

MEXIQUE. — Le bruit courait que Santa-Anna avait été assassiné par les soldats parce qu'il était opposé à la mesure proposée par le Gouvernement et que le congrès vient d'approuver, de faire un emprunt de 15 millions de Piastres, en donnant des hypothèques sur les biens du clergé, et même en en vendant une partie. Le congrès et l'armée mexicaine ont enfin ouvert les yeux sérieusement; ils s'aperçoivent qu'il y va de l'existence de la nation.

Mariages. Mercredi matin, à la Chapelle de la Congrégation, par le Supérieur du Séminaire de Québec, M. George-Stephen Jones, de cette ville, à Demieille Catherine-Éléonore-Honorine Tanawell, quatrième fille de Stephen Tanawell, écuyer, du même lieu. A Ste. Louis hier matin, par Messire Rira, curé du lieu, M. Louis Larochelle, cultivateur de la paroisse de St. Simon, à Dame veuve Lussier, de Ste. Rosalie. A Vancouver, le 9, par Messire Primeau, M. Antoine Demers dit Dumais de cette ville, à Delle Esther Collet, de Vancouver. A St. Constant, le 15, par messire Vinet, M. François Michel Gaudry dit Bouchard, marchand épicer de cette ville, à Delle Catherine Vinet dit Scully de la Vallée et veuve de Messire Vinet curé de St. Constant. A St. Hyacinthe, le 13 février, par messire Deschamps, vicario du lieu, M. Auguste Roy, marchand du Coteau de la, à Delle Marie Josephine Borgeais fille de Frs. L. Bourgeois, Ecuyer, de St. Hyacinthe.

DECEZ. En cette ville, ce matin, Louis, âgé de 6 ans, enfant de M. Louis Garnier, Horloger.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Cie.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES, par Plutarque, 4 tomes, in-8, prix 25s. LAFAYETTE ET LA REVOLUTION DE 1830, Histoire des Choses et des Hommes de Juillet, par H. Sarrasin, jeune, 2 vols. in-8, prix 10s. VOYAGE JOURNAL DE LA CHAMBRE DES DEPUTES, par un Sincère, avec un plan géographique de la Chambre et les Portraits des principaux Orateurs, Paris 1845, 1 vol. in-8. SOUVENIRS DE M. BERRYER, doyen des Avocats de Paris, de 1774 à 1833, 2 vols. in-9. Rue St. Vincent, No. 3, 16 Février, 1847.

CORRESPONDANCES. Rev. M. L. T., St. Césaire.—Reçu remis. E. D., éer., Ste. Marie B avec.—Votée lettre est parvenue, les 5 Albums sont expédiés. Les explications sont satisfaisantes. Acceptez notre apologie. P. S. A. B., éer., St. Joseph Beauce.—L'erreur a été commise dans vos Barreaux. Le compte ne vous était pas destiné. Rev. M. L., Contrecaux.—Les journaux sont expédiés. Mds. Va B., Trois Rivières.—Reçu abonnement à La Revue et Album, pour le 1er semestre 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.



PAR LE VAPEUR SARAH SANDS.

On a reçu à New-York des nouvelles d'Europe jusqu'au 20 de janvier. L'ouverture du Parlement d'Angleterre s'est faite le 19 de janvier. Le discours d'ouverture annonce des mesures de la plus grande importance. Le European Times prétend que le ministère est décidé à faire passer trois grandes mesures: la suspension des lois de navigation pour donner aux vaisseaux de toute nation la permission d'apporter des provisions en Angleterre — l'abrogation des droits sur les grains, la défense de s'en servir dans les distilleries et les brasseries; mais la faculté d'y employer le sucre: enfin l'emploi de tous les quartiers du globe, où l'on pourra s'en procurer pour mettre un terme à l'horrible misère de l'Irlande. Toutes ces mesures peuvent donner une idée de l'étendue du mal qu'on cherche à combattre. Il doit suffire d'ajouter que la famine va toujours

croissant, que le peuple mourant de faim se soulève et commet des excès que les circonstances expliquent facilement. Le royaume dans son discours a annoncé qu'elle avait fait protester contre l'extinction de la république de la Cracovie. Le Gouvernement du Mexique a établi un Bureau à Londres pour accorder des lettres de marque contre le commerce Américain. Trois amateurs sont déjà, dit-on, partis avec des lettres.

FRANCE. Le parlement est aussi ouvert dans ce pays. Louis-Philippe dans son discours témoigne sa satisfaction du mariage du duc de Montpensier; la France a fait un traité de commerce avec la Russie, et protesté contre la violation du traité de Vienne.

M. Goblen écrivait de Marseille que le gouvernement avait suspendu les lois de navigation et qu'une immense quantité de grain entrant dans le Royaume venant principalement de la Mer Noire dans des vaisseaux Grecs.

ITALIE. Le pape continue de se rendre populaire, il a fait augmenter le salaire des journaliers et commencement de grands travaux de dessèchement. Suisse.—Le Canton de Fribourg a été le théâtre d'un soulèvement aussi répété.

PORTUGAL.—Est maintenant pacifié, l'autorité de la Reine paraît rétablie.

Marché de Liverpool, 20 janvier. Jusqu'à 19 des ventes considérables de fleur avaient eu lieu à 42s et 43s en entrepôt, mais elle est tombée ce jour d'un chélin par baril. Etat comparatif du plus haut prix des produits du 5 au 20 janvier.

Table with 3 columns: Product, 5 janvier, 20 janvier. Rows include Blé rouge des E. U., Orgo, Avoine, Fleur, Blé d'Inde, Beuf, prime mess, Beuf E. U., Fromage, Lard mess, Jambon.

A Londres le prix des blés avait haussé graduellement pendant plusieurs semaines consécutives à un tel point que les acheteurs se tenaient sur leur garde.

MEXIQUE. — Le bruit courait que Santa-Anna avait été assassiné par les soldats parce qu'il était opposé à la mesure proposée par le Gouvernement et que le congrès vient d'approuver, de faire un emprunt de 15 millions de Piastres, en donnant des hypothèques sur les biens du clergé, et même en en vendant une partie. Le congrès et l'armée mexicaine ont enfin ouvert les yeux sérieusement; ils s'aperçoivent qu'il y va de l'existence de la nation.

Mariages. Mercredi matin, à la Chapelle de la Congrégation, par le Supérieur du Séminaire de Québec, M. George-Stephen Jones, de cette ville, à Demieille Catherine-Éléonore-Honorine Tanawell, quatrième fille de Stephen Tanawell, écuyer, du même lieu. A Ste. Louis hier matin, par Messire Rira, curé du lieu, M. Louis Larochelle, cultivateur de la paroisse de St. Simon, à Dame veuve Lussier, de Ste. Rosalie. A Vancouver, le 9, par Messire Primeau, M. Antoine Demers dit Dumais de cette ville, à Delle Esther Collet, de Vancouver. A St. Constant, le 15, par messire Vinet, M. François Michel Gaudry dit Bouchard, marchand épicer de cette ville, à Delle Catherine Vinet dit Scully de la Vallée et veuve de Messire Vinet curé de St. Constant. A St. Hyacinthe, le 13 février, par messire Deschamps, vicario du lieu, M. Auguste Roy, marchand du Coteau de la, à Delle Marie Josephine Borgeais fille de Frs. L. Bourgeois, Ecuyer, de St. Hyacinthe.

DECEZ. En cette ville, ce matin, Louis, âgé de 6 ans, enfant de M. Louis Garnier, Horloger.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Cie.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES, par Plutarque, 4 tomes, in-8, prix 25s. LAFAYETTE ET LA REVOLUTION DE 1830, Histoire des Choses et des Hommes de Juillet, par H. Sarrasin, jeune, 2 vols. in-8, prix 10s. VOYAGE JOURNAL DE LA CHAMBRE DES DEPUTES, par un Sincère, avec un plan géographique de la Chambre et les Portraits des principaux Orateurs, Paris 1845, 1 vol. in-8. SOUVENIRS DE M. BERRYER, doyen des Avocats de Paris, de 1774 à 1833, 2 vols. in-9. Rue St. Vincent, No. 3, 16 Février, 1847.

CORRESPONDANCES. Rev. M. L. T., St. Césaire.—Reçu remis. E. D., éer., Ste. Marie B avec.—Votée lettre est parvenue, les 5 Albums sont expédiés. Les explications sont satisfaisantes. Acceptez notre apologie. P. S. A. B., éer., St. Joseph Beauce.—L'erreur a été commise dans vos Barreaux. Le compte ne vous était pas destiné. Rev. M. L., Contrecaux.—Les journaux sont expédiés. Mds. Va B., Trois Rivières.—Reçu abonnement à La Revue et Album, pour le 1er semestre 1847.

LA CHIMIE AGRICOLE, Mise à la portée de tout le Monde.

OUVRAGE très simplifié, à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par N. ACUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & Cie. 16 Février, 1847.

AVIS PUBLIC. Le Bureau Catholique des Examineurs des Instituteurs du District de Montréal s'assemblera MARDI, le DEUXIÈME MARS prochain, au PALAIS DE JUSTICE de cette ville, à DIX heures du matin, pour l'examen des Instituteurs qui désirent obtenir un Brevet ou Certificat de Capacité tel que prescrit par la loi. GEO. WEEKES, Secrétaire. Montréal, 16 Février, 1846.

TAPISSERIE A VENDRE. 3000 PIECES de Tapisserie, de toutes couleurs, et d'une grande variété de patrons.—A vendre à bon marché au No. 177, Rue St. Paul. LOUIS PLAMONDON, Montréal 12 février 1847.

GRAND MARCHÉ GRAND MARCHÉ

LES Souscriptions ayant été terminées le 15 courant, le MM. HARKEN & BADAUX, a fait dans le L. promettant de la occasion d'offrir respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général, un commencement à la soude au magasin de Brosses, HARKEN & BADAUX, VENDREUR de 40 courants, et les plus savants. Ce fonds de soude est composé d'un assortiment général de marchandises de goût et d'esthétique de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, c'est-à-dire: Draps, Couvertures, Plaid, Bonneterie, Bourgeoises, Linge de Table, etc. Ce fonds de soude est composé de marchandises les plus choisies et de la meilleure qualité et qu'il est pour être vendu bien au-dessus de sa valeur et sans réserve. Il est important pour les familles et les marchands de venir le visiter. BEAUDRY & BÉRE, 2 No.

A Vendre à ce Bureau. AFFICHES POUR MAISONS A LOUER. Montréal, 12 février, 1847.

MAISONS &c. A LOUER. MAISONS ET MAGASINS A LOUER. A LOUER. UNE Maison, avantageusement située pour le commerce, au coin des Rues DORVILLE et DORVILLE, avec un Hangar et Cour spacieuse. S'adresser à LOUIS PLAMONDON, No. 177, Rue St. Paul. 12 fév. 1847.

A LOUER. LE Magasin voisin du coin des Rues St. Paul et St. Gabriel. Ce Magasin conviendrait surtout à un commissionnaire ayant toujours été occupé comme boutique de charbonnier depuis long-temps. S'adresser à LOUIS PLAMONDON, No. 177, Rue St. Paul. 12 fév. 1847.

Maison et Magasin A LOUER. LE Magasin voisin du magasin avec comptoir, Tablettes et Tuyaux au Gaz. S'adresser à JOHN JORDAN, 172, Rue Notre-Dame. 12 fév. 1847.

MAISON A LOUER. DEUX maisons sur la Rue Grac (coin de la Rue Côté avec glacière, Cour, etc. Deux jolies maisons situées Rue St. Joseph (Faubourg St. Joseph) pour une petite famille avec un jardin à chaque glacière écurie &c. S'adresser à LOUIS DELAQUAINE, Rue des Commissaires, A. C. A. BRAULT & Co. 12 fév. 1847.

PLACE SAINT-ANTOINE. LA MAISON et ses dépendances No. 4 de cette place, possession au PREMIER MAI prochain. S'adresser à J. C. BRUNEAU, 9 Rue.

MAISON A LOUER. TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en briques à l'enclosure du Quartier Papineau, avec Cour, Cour, Ecurie, Remise, &c., dans le meilleur ordre possible. QUATRE LOGEMENTS Rue Villatou, avec Ecurie, &c. DEUX LOGEMENTS Rue Barré, Faubourg St. Joseph, avec une spacieuse Cour, Ecurie, &c. Au coin des Rues Cray, et St. Dominique. 5 Cité.

A LOUER. Et Possession donnée au 1er Mai prochain, QUATRE de ces superbes MAISONS en briques, situées à Beauport, Terrasses. Ces maisons sont bâties dans le meilleur et dernier goût. Elles offrent tout le confort possible, on y trouve des Salles, commodités, glacières, remises, écuries, et l'on a la vue sur le fleuve. Les propriétaires de la ville ont la situation de ces maisons très désirable pour les familles respectables. S'adresser à M. JOHN ARTHUR, No. 12, Rue St. Paul, ou au Bureau de M. ROBERTSON, MARGUILLON & Co., No. 143, Rue St. Paul. 12 fév. 1847.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe...

SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDEE.

UNE Dame veuve d'origine anglaise désire trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne...

VOYAGE A LA TERRE SAINTE, PAR MESSIRE L'ON GINGRAS, DU SEMINAIRE DE QUEBEC.

CET OUVRAGE, impatiemment attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression...

A Vendre par le Soussigné.

- 1000 QUARTS de PLATRE à Engrais de la meilleure qualité...

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

AVIS est par le présent donné que la société existant sous le nom de Beliveau et Terroux...

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place...

AVENDRE SAMEDI PROCHAIN La 1ère Livraison de l'Album de 1847.

SOMMAIRE DE CETTE LIVRAISON UNE Mère, (poésie) par Louise Boydieu d'Avigny...

MANUEL DE LA TEMPERANCE, APPROUVÉ PAR NN. SS. LES EVÊQUES, PAR MR. CHATELAIN.

NOUVELLE LIGNE DE DILIGENCE POUR BURLINGTON. TRAJET POUR \$4.

LA Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 janvier...

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Montant de aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. £10,803 1 3

DISSOLUTION

Montréal et Québec.



TRAJET EN DEUX JOURS.

LE Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui passera de Montréal à Québec TOUS LES JOURS...

F. CARLISLE, DOREUR.

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Mirrors et de gravures montées et vernies les Cartes Géographiques...

AVENDRE ou A LOUER, UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent...

A VENDRE de gré à gré.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette Ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur...

AVIS.

LE Soussigné ayant loué l'Etage inférieur du No 1741 rue Notre-Dame pour y recevoir les Diverses Marchandises destinées à l'Enca, il demande l'encouragement du Public...

Montres, Bijouteries, ET AUTRES ARTICLES.

Qui peuvent être offerts comme Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

LE Soussigné prend la liberté d'attirer l'attention des Chefs de famille et des jeunes Messieurs...

Montres, Bijouteries, ET AUTRES ARTICLES.

LE Soussigné offre en vente, une TERRE avanta geusement située à la Côte des Neiges, paroisse de Montréal...

TRAITE sur les Lois Civiles DE BAS-BRADA.

par Henri Desrivieres Beaubien. TROIS VOLS., IN-8.—PRIX 20s. En Vente Chez E. R. FABRE, et Cie. Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, No. 3. 9 déc.

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, etc., No. 127, Grande rue St. Laurent...

PELLETIERES.

LE Soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletières...

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues Ste. Catherine et St. Dominique...

Nouvelle Pharmacie.

COIN des Rues Notre-Dame et St. Denis. DIRECTEMENT VIS-A-VIS L'HOTEL DONEGANA. LES Soussignés venant d'ouvrir l'établissement...



Les mécaniciens aussi bien que les marchands de Drogueries en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes...

BRAZEAU & JOUTRAS, Marchands Tailleurs.

Rue St. Paul, No. 123, VIS-A-VIS LE MAGASIN DE ROBERTSON, MASSON & CIE.

PENSION.

DEUX ou TROIS PERSONNES désirant pensionner dans une MAISON PRIVÉE, trouveront tout l'accueil possible en s'adressant au No. 24, Rue St. Vincent.

Terre à Vendre A LA COTE DES NEIGES.

LE Soussigné offre en vente, une TERRE avanta geusement située à la Côte des Neiges, paroisse de Montréal...

BAPTISTE GARANT. Agé de 16 ans, (avec des cheveux brun.) DE la Paroisse de St. Rémy (DU ANNO DES CORDONS) est parti de la demeure de son Père Dimanche le 18 octobre dernier...

IMPORTANT AUX MARCHANDS & C.

LES SOUSSIGNÉS, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FITZGERALD, informent le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moulins qu'ils offrent en vente.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh...

L. P. BOIVIN, Orfèvre et Bijoutier.

LE Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres parmi lesquels se trouvent...

L. P. BOIVIN, Orfèvre et Bijoutier.

Rue St. Paul No. 80. VIENT de recevoir 2 caisses: EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail...

PORCELAINE, FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Papiers et Bouelets contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne...

MONTRES EN OR

RECEMMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Erable en relief.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 10 ditto Gin de Coupa, 40 Balles Bouchnas, 50 Quartis Vinaigre, 100 Caisses Chandelles de Damoulin et Supermacell.

LE Soussigné étant devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILLITE de NOEL CINGMARS...

LOUIS PLANONDON. Montréal, 15 déc. 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un grand nombre de plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares...



NOUVELLES MARCHANDISES.

BEAUDRY ET FRERE.

VIENNENT de recevoir par le Great-Britain, l'Indien, le Catalana, l'Eromanga et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver...

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Wockman, 1. résident. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulloiland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaudry, Joseph Grenier, I. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situés à environ 4 milles de la Rivière-du-Loup, ont été louées par quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux...

FAITES ATTENTION TAPIS A L'HUILE.

UNE MAISON en pierre à deux étages avec un étage mansardé, située dans le village de Nicolet, avec cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances.

J. P. Leprohon, Avocat.

A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre.

STANISLAS DRAPEAU, chef d'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.